

Paris, le 15 janvier 2009

Communiqué de presse

Finalisation de l'accord de partenariat entre CNP Assurances et Marfin Popular Bank

Après la communication du 22 juillet 2008, CNP Assurances annonce ce jour la finalisation de l'accord de partenariat de long terme avec Marfin Popular Bank visant à développer les activités d'assurance en Grèce et à Chypre.

L'accord inclut à la fois le transfert de 50,1% du capital de Marfin Insurance Holdings (pôle assurance de Marfin Popular Bank Group), et une exclusivité de 10 ans renouvelables des accords de distribution. Il existe également une possibilité d'extension aux autres pays où Marfin Popular Bank exerce une activité.

CNP a payé, comme annoncé en juillet dernier, un montant de 145 millions d'euros pour l'acquisition de 50,1% de Marfin Insurance Holdings.

Marfin Insurance Holdings détient 100% de Laiki Cyprialife (assurance vie à Chypre), Laiki Insurance (assurance dommages à Chypre), Marfin Life (assurance vie en Grèce) et Marfin Brokers (courtier assurance dommages en Grèce).

Contact Presse: Sophie Messager ≈ 01 42 18 86 51

E-mail: servicepresse@cnp.fr

Contact Relations Investisseurs:

E-mail: infofi@cnp.fr

Avertissement:

Le présent document peut contenir des données de nature prospective. Ces données se réfèrent notamment à des projections, des évènements futurs, des tendances ou objectifs qui sont sujets par nature à des risques et aléas susceptibles d'entraîner une différence significative entre les résultats réels et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces données. Les résultats, performances, objectifs ou estimations peuvent présenter des différences avec les résultats réels notamment en raison de l'évolution de la conjoncture économique et des performances des marchés financiers, des décisions et changement d'ordre législatifs ou réglementaires, de la fréquence et de la gravité des sinistres assurés et notamment des taux de mortalité et de morbidité, du taux de conservation des affaires, de l'évolution des taux d'intérêt, des taux de change, de la concurrence, des changements intervenant dans les politiques des grandes banques centrales ou gouvernements étrangers, des procès ou actions en justice, des effets des acquisitions et de leurs intégrations, et des facteurs généraux ayant une incidence sur la concurrence.

Des informations concernant ces risques et aléas peuvent figurer dans les documents déposés par CNP Assurances auprès de l'AMF. CNP Assurances ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser du fait de nouvelles informations, d'évènement futur ou pour toute autre raison les données de nature prospective qui peuvent être présentées dans ce document.